

Capital

CABINET CHRISTIAN GSELL



VALORISE L'ENTREPRISE ET LE PATRIMOINE DU DIRIGEANT

24, rue de l'Aqueduc – Villa CHRISAN
67500 HAGUENAU
Tél. : 03-69-02-29-33
www.cabinet-christian-gsell.fr

Ce cabinet associant les compétences d'expert-comptable et de gestionnaire de patrimoine propose aux dirigeants de TPE-PME, commerçants et professions libérales, des solutions de valorisation de leurs actifs professionnels et privés.

Depuis 1993, le docteur Christian GSELL, docteur en Droit (Ph. D in Law), Executive MBA (Master in Business Administration), diplômé de Grandes Écoles (Sciences Po et NEOMA), Master 2 en Gestion de Patrimoine, fondateur du cabinet éponyme, apporte aux chefs d'entreprise, en leur qualité de dirigeant et de particulier, ses expertises en droit des affaires, droit fiscal, droit social et gestion de patrimoine. *« Nos conseils personnalisés suivent la vie de l'entreprise et du dirigeant afin que ce dernier vive en toute sérénité, tout en valorisant ses actifs et les transmettent dans les meilleures conditions »*, affirme le Dr. GSELL.

Ainsi, en plus des activités d'expertise comptable qui valident la bonne tenue de l'entreprise et de celle de juriste qui aide les entrepreneurs, de la création de leur société à ses modifications, le cabinet accompagne ses clients dans la gestion du social (de l'élaboration des contrats aux contrôles Urssaf) comme dans celle de leur optimisation fiscale, dans le respect de la loi. Effectivement, le cabinet Christian GSELL soutient les chefs d'entreprise tout au long de leur parcours. *« Nous les aidons afin qu'ils valorisent au plus haut niveau leur société et leur patrimoine personnel »*, dit le Dr. Christian GSELL. Pour ce faire, la démarche est personnalisée. Elle se base sur un diagnostic du patrimoine du client (revenus, rémunérations, investissements, situation familiale...), l'identification de ses



Christian GSELL, expert en droit des affaires, droit fiscal, droit social et gestion de patrimoine, Docteur en droit.

objectifs et son degré d'aversion au risque, et s'appuie sur une analyse fiscale approfondie. Ces échanges, basés sur la confiance mutuelle, aboutissent à des stratégies fiscalement avantageuses. *« Au-delà des enjeux de la transmission, rappelons que les PEE, PER et autres Perco sont des dispositifs avantageux pour l'entreprise comme pour les salariés »*, dit le Dr. C. GSELL, avant d'ajouter :

« Et, pour les chefs d'entreprise, nous avons une panoplie de solutions profitables. En leur qualité de particulier, il leur est, par exemple, fiscalement plus intéressant d'investir dans un bien immobilier à louer en meublé que non, du fait de la déduction fiscale des amortissements du bien. Ainsi, la fiscalité associée est quasi-nulle ! »

Parce que le cabinet accompagne ses clients jusqu'à leur retraite, Dr. Christian GSELL et son équipe élaborent et mettent en place des stratégies optimales afin de réaliser une cessation ou une transmission – y compris donation aux héritiers – performante et sécurisée pour toutes les parties.